

DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

DOMAINE DE
COMPETENCES PAR
THEMES

SOUS-DOMAINE :

AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

OBJET :

PROJET EOLIEN MOUX

Nombre de Conseillers en
exercice :

13

Nombre de conseillers
Municipaux présents :

8

Nombre de Conseillers
Municipaux votants :

9

DATE DE LA
CONVOCATION :

10 Janvier 2020

DATE D'AFFICHAGE :

10 Janvier 2020



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE FONTCOUVERTE
Aude



DELIBERATION N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1

L'an deux mille vingt le 14 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert FORTÉ, Maire.

Présents : Robert FORTE, Stéphanie WINCKLER, Frédéric PERES, Jean-Luc BOURIGAULT, Nicole ALQUIE, Christian RAMOND, William NAVARRO, René LAURENT.

Absent Excusés : Robert SALVO donne procuration à Mr PERES Frédéric, Philippe CORTIANA

Absents : Flores ARIAS, Julien RACAUD, Antoine LLOPIS

Démission : Max BARTHES (27-03-2015)

Décédée : Michaëla RISCH le 8 Mars 2019

Secrétaire de séance : PERES Frédéric

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 35 mn

OBJET : Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS Ferme Eolienne de Moux en vue de construire et d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs de puissance unitaire installée de 3.3 MW et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Moux.

- Le conseil municipal,
- Ayant pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande présentée par la société « EUROCAPE » pour l'exploitation d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Moux.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation.

Par : 9 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire



Robert FORTÉ